
Extrait du Procès-verbal de la réunion
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
Vendredi 20 septembre 2019 à 13h30
Local 1220 Albert-Tessier et D0304

14. Politique départementale pour le fonds des cours en ligne


Pour l'année universitaire 2019-2020 et les suivantes, l'UQTR a révisé sa politique de soutien des cours en ligne, par la création d'un budget ANNUEL, moins généreux que précédemment, vu le retour d'un FIP (Fonds d'innovations pédagogiques) et la création d'un Fonds pour d'autres projets en enseignement. À titre indicatif, pour 2019-2020. Le montant alloué à notre Département est près de 7 000\$, basé sur le nombre d'inscriptions aux cours en ligne et d'autres paramètres, comme le fait d'offrir un programme en ligne ou devoir renouveler des licences.

Ce budget annuel peut être utilisé pour soutenir les cours en ligne et toutes initiatives départementales issues de sa planification stratégique. Un bilan sommaire annuel devra être transmis au DGAAP.

Politique départementale

De manière à conserver toute la flexibilité nécessaire au soutien de toutes initiatives départementales issues de notre planification stratégique, il revient à notre AD de déterminer annuellement l'usage qui sera fait de ce budget. À titre d'exemples, ce budget pourrait nous permettre de continuer à soutenir la recherche en conformité avec notre politique départementale, des initiatives en enseignement qui n'auraient pas été financées par le FIP ou le Fonds institutionnel pour des projets spéciaux et pour suppléer au fait qu'il n'existe pas pour l'instant de politique institutionnelle distincte pour les grands groupes au 2^e cycle.

Sur proposition du professeur Huxley, appuyée par le professeur Uwizeyemungu, il est résolu à l'unanimité, d'adopter la présente politique départementale pour le fonds des cours en ligne.



Benoît LAVIGNE
Directeur, Département des sciences comptables